

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr Fehmi LAOURINE.

#### BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(en dinars)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>23 975 762</b>	<b>25 704 108</b>
Actions et valeurs assimilés		1 475 225	2 816 313
Obligations et valeurs assimilées		22 500 537	22 887 795
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>7 373 743</b>	<b>10 496 042</b>
Placements monétaires	<b>4.3</b>	5 421 234	4 487 123
Disponibilités		1 952 509	6 008 919
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>4.5</b>	<b>1 905</b>	<b>1 145</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31 351 410</b>	<b>36 201 295</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>30 018</b>	<b>31 767</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>28 575</b>	<b>32 127</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>58 593</b>	<b>63 894</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>30 126 324</b>	<b>34 935 915</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 166 493</b>	<b>1 201 486</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		105	158
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 166 388	1 201 328
<b>ACTIF NET</b>		<b>31 292 817</b>	<b>36 137 401</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>31 351 410</b>	<b>36 201 295</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**  
(en dinars)

		<b>Exercice clos le 31-12-2015</b>	<b>Exercice clos le 31-12-2014</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2</b>	<b>1 296 712</b>	<b>1 090 283</b>
Dividendes		51 825	53 511
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 244 887	1 036 772
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>393 912</b>	<b>340 197</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 690 624</b>	<b>1 430 480</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.9</b>	(321 203)	(298 497)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 369 421</b>	<b>1 131 983</b>
Autres charges	<b>4.10</b>	(58 667)	(53 244)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 310 754</b>	<b>1 078 739</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(144 366)	122 589
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 166 388</b>	<b>1 201 328</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		144 366	(122 589)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 149	87 949
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		33 771	(58 918)
Frais de négociation de titres		(3 307)	(308)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 360 367</b>	<b>1 107 462</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**  
(en dinars)

	<b>Période clos le 31/12/2015</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2014</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 360 367</b>	<b>1 107 462</b>
Résultat d'exploitation	1 310 754	1 078 739
Variation des plus (ou moins ) values potentielles sur titres	19 149	87 949
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 771	(58 918)
Frais de négociation de titres	(3 307)	(308)
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>(993 022)</b>	<b>(1 038 977)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(5 211 929)</b>	<b>5 325 149</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>63 651 434</b>	<b>61 868 438</b>
Capital	61 772 638	60 069 572
Régularisation des sommes non distribuables	11 324	4 315
Régularisation des sommes distribuables	1 867 472	1 794 551
<b>b / Rachats</b>	<b>(68 863 363)</b>	<b>(56 543 289)</b>
Capital	(66 625 439)	(54 865 472)
Régularisation des sommes non distribuables	(17 727)	(5 322)
Régularisation des sommes distribuables	(2 220 197)	(1 672 495)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(4 844 584)</b>	<b>5 393 634</b>
<b>ACTIF NET</b>		
en début de l'exercice	36 137 401	30 743 767
en fin de l'exercice	31 292 817	36 137 401
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
en début de l'exercice	338 222	287 800
en fin de l'exercice	291 241	338 222
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,446</b>	<b>106,845</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,89%</b>	<b>3,40%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-15

### 1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AXIS TRESORERIE est une société à capital variable de catégorie obligataire, régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n° 01/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.  
SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

### 2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1er juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3- Traitement des opérations de pension livrées**

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2-Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges »

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2- Placements monétaires et disponibilités » .A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2015 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 975 762 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/15	% de l'actif
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>53 509</b>	<b>1 321 529</b>	<b>1 475 225</b>	<b>4,71%</b>
FCP AXIS AAA	3 880	398 523	401 142	1,28%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	103 901	0,33%
FCP SALAMETT CAP	45 600	500 004	641 090	2,05%
SANADETT SICAV	3 029	322 828	329 092	1,05%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>201 161</b>	<b>20 692 956</b>	<b>22 500 537</b>	<b>71,78%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>6 300</b>	<b>6 230 530</b>	<b>6 409 945</b>	<b>20,45%</b>
BTA 5.6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 083 147	9,84%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 614 081	8,34%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	553 345	1,77%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	159 372	0,51%
<b>Bons de trésor Zéro Coupon</b>	<b>4 700</b>	<b>2 867 500</b>	<b>4 156 736</b>	<b>13,26%</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	4 156 736	13,26%
<b>EMPRUNT NATIONAL</b>	<b>22 661</b>	<b>223 236</b>	<b>230 317</b>	<b>0,73%</b>
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	3 056	3 160	0,01%
EMP NAT 2014/A	22 629	220 180	227 157	0,72%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>167 500</b>	<b>11 371 690</b>	<b>11 703 539</b>	<b>37,34%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	600 000	607 761	1,94%
AB_10A_29/01	1 000	20 000	20 852	0,07%
AB_20A_21/05	3 000	195 000	201 713	0,64%
AB09/B_15A_30/09	5 000	299 900	303 319	0,97%
AB2010_15A_31/08	7 000	466 550	473 586	1,51%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	10 000	1 000 000	1 049 618	3,35%
ATB_10A_25/05	2 000	40 000	41 064	0,13%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	500 000	513 607	1,64%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	103 775	0,33%
ATL2014/3_5A_7.6%	4 000	400 000	421 721	1,35%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 941	0,99%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 495	1,32%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	15 000	1 500 000	1 563 292	4,99%
BH09/B_15A_31/12	5 000	346 000	346 040	1,10%
BTE2009_10A_15/09	5 000	200 000	202 479	0,65%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	240 000	240 655	0,77%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	20 000	20 773	0,07%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	320 000	328 561	1,05%
HL 2015-01 7A-7.85%	2 000	200 000	208 442	0,66%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	209 032	0,67%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	120 000	125 158	0,40%
STB08/2_16A_18/02	10 000	625 000	653 226	2,08%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	50 000	51 288	0,16%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	100 000	100 832	0,32%

TL2013-2_5A_7.35%	2 000	160 000	168 506	0,54%
TL2014-2_5_7.55%	4 000	320 000	320 898	1,02%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	40 000	41 671	0,13%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 279 240	2 325 273	7,42%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	210 000	214 511	0,68%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	120 000	121 450	0,39%
<b>TOTAL</b>	<b>254 670</b>	<b>22 014 485</b>	<b>23 975 762</b>	<b>76,49%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	+/- values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>2 670 774</b>	<b>450 140</b>	<b>1 816 960</b>	<b>1 799 385</b>	<b>17 575</b>	<b>1 321 529</b>
FCP AXIS AAA	750 704	450 140	811 110	802 320	8 790	398 524
FCP HELION MONEO	100 173	0	0	0	0	100 173
GO SICAV	237 049	0	235 908	237 049	-1 141	0
FCP SALAMETT CAP	500 004	0	0	0	0	500 004
SANADETT SICAV	1 082 844	0	769 942	760 016	9 926	322 828
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>21 354 011</b>	<b>3 907 462</b>	<b>4 584 712</b>	<b>2 189 016</b>	<b>16 196</b>	<b>20 692 957</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>6 245 250</b>	<b>686 920</b>	<b>695 633</b>	<b>701 640</b>	<b>-6 007</b>	<b>6 230 530</b>
BTA 5.6 AOÛT 2022	2 983 610	0	0	0	0	2 983 610
BTA 6% AVRIL 2024	0	532 405	0	0	0	532 405
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	0	154 515	0	0	0	154 515
BTA_5.5_03/2019	2 943 640	0	391 160	383 640	7 520	2 560 000
BTA_6.75_07/2017	318 000	0	304 473	318 000	-13 527	0
<b>Bons de trésor Zéro Coupon</b>	<b>2 867 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 867 500</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	2 867 500	0	0	0	0	2 867 500
<b>Emprunt National</b>	<b>1 190 071</b>	<b>520 542</b>	<b>1 509 579</b>	<b>1 487 376</b>	<b>22 203</b>	<b>223 237</b>
EMP NAT 2014/A	185 105	513 364	500 000	478 288	21 712	220 181
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	1 004 966	0	1 001 957	1 001 910	47	3 056
EMP NAT 2014/B 6.15% 7AN	0	7 178	7 622	7 178	444	0
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>11 051 190</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 379 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 371 690</b>
AB 2011-1_10A_26092011	700 000	0	100 000	0	0	600 000
AB_10A_29/01	30 000	0	10 000	0	0	20 000
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AB_20A_21/05	210 000	0	15 000	0	0	195 000
AB09/B_15A_30/09	333 250	0	33 350	0	0	299 900
AB2010_15A_31/08	513 240	0	46 690	0	0	466 550
ATB_10A_25/05	60 000	0	20 000	0	0	40 000
ATB09/A2_10A_20/05	625 000	0	125 000	0	0	500 000
ATL10/1_5A_09/08	60 000	0	60 000	0	0	0
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	100 000	0	0	0	0	100 000
ATL2014/3_5A_7.6%	400 000	0	0	0	0	400 000
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	300 000	0	0	0	0	300 000
ATLSG09_5A_25/01	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	400 000	0	0	0	0	400 000
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000

BH09/B_15A_31/12	384 500	0	38 500	0	0	346 000
BTE2009_10A_15/09	250 000	0	50 000	0	0	200 000
BTK2014-1_7.35%_5A	300 000	0	60 000	0	0	240 000
CIL 2011/1_5A_15/02	40 000	0	20 000	0	0	20 000
CIL2014/1_5A_15/07	400 000	0	80 000	0	0	320 000
HL 2015-01 7A-7.85%	0	200 000	0	0	0	200 000
M.LEASING 2012_7A_6.5%	200 000	0	0	0	0	200 000
SERV2012_5A_6.9%_22032013	160 000	0	40 000	0	0	120 000
STB08/2_16A_18/02	687 500	0	62 500	0	0	625 000
TL 2011_1_5A_5.75%	100 000	0	50 000	0	0	50 000
TL 2011_2_5A_5.95%	200 000	0	100 000	0	0	100 000
TL2013-2_5A_7.35%	200 000	0	40 000	0	0	160 000
TL2014-2_5_7.55%	400 000	0	80 000	0	0	320 000
UF10_5A_04/02/2011	80 000	0	40 000	0	0	40 000
UIB09/1_15A_17/07	2 532 700	0	253 460	0	0	2 279 240
UIB09/1_20A_17/07	225 000	0	15 000	0	0	210 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	160 000	0	40 000	0	0	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>24 024 785</b>	<b>4 357 601</b>	<b>6 401 672</b>	<b>3 988 401</b>	<b>33 771</b>	<b>22 014 485</b>

#### 4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres OPCVM	51 825	53 511
Revenus des BTA	311 367	312 165
Revenus des BTZ	215 026	202 118
Revenus des obligations de sociétés	718 494	522 489
<b>Total</b>	<b>1 296 712</b>	<b>1 090 283</b>

#### 4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 5 421 234 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, en prises en pensions et des dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>2 973 755</b>	<b>2 975 784</b>	<b>9,49%</b>
CD_AB_1500_100J_5.95%_06042016	1 480 489	1 481 270	4,73%
CD_BTE_500_10J_5.05%_08012016	499 440	499 608	1,59%
UFACT_1000_40J_7.00%_03022016	993 826	994 906	3,17%
<b>PRISE EN PENSION</b>	<b>1 401 048</b>	<b>1 403 662</b>	<b>4,48%</b>
PL BTE_1000_4.75%_91J_21032016	1 000 828	1 002 281	3,20%
PL BTE_400_4.75%_90J_09032016	400 220	401 381	1,28%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 041 788</b>	<b>3,32%</b>
QNB_500_06032015	500 000	522 430	1,67%
QNB_500_17042015	500 000	519 358	1,66%
<b>TOTAL</b>	<b>5 374 803</b>	<b>5 421 234</b>	<b>17,29%</b>



#### 4.4- NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus compte courant rémunéré	61 753	76 057
Revenus des billets de trésorerie	136 375	182 682
Revenus des certificats de dépôt	119 716	59 592
Revenus des dépôts à terme	48 220	21 866
Revenus des prises en pension	27 848	-
<b>Total</b>	<b>393 912</b>	<b>340 197</b>

#### 4.5- NOTE SUR LES AUTRES ACTIFS

Les autres actifs affichent un solde de 1 905 DT au 31-12-2015 contre 1 145 DT au 31-12-2014 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	1 905	1 145
<b>TOTAL</b>	<b>1 905</b>	<b>1 145</b>

#### 4.6- NOTE SUR LES OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste comprend les sommes dues par SICAV AXIS TRESORERIE au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 018 DT au 31-12-2015 contre 31 767 DT au 31-12-2014.

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	24 101	25 850
Dépositaire	5 917	5 917
<b>TOTAL</b>	<b>30 018</b>	<b>31 767</b>

#### 4.7- NOTE SUR LES AUTRES CREDITEURS DIVERS

Les autres créiteurs divers s'élèvent à 28 575 DT au 31-12-2015 contre 32 127 DT au 31-12-2014 :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	4 580	6 736
Etat retenue à la source	5 802	5 802
Publications	4 892	5 617
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
Jetons de présence	4 249	4 715
CMF	3 566	3 760
TCL	475	486
Autres créiteurs divers	20	20
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>28 575</b>	<b>32 127</b>

#### 4.8- NOTE SUR LE CAPITAL

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (4 844 584) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(4 809 591)
Variation de la part Revenu	(34 993)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(4 844 584)</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

#### Capital au 01-01-2015

Montant:	34 935 915
Nombre de titres :	338 222
Nombre d'actionnaires :	670

#### Souscriptions réalisées

Montant:	61 772 638
Nombre de titres émis :	598 034
Nombre d'actionnaires nouveaux :	189

#### Rachats effectués

Montant:	66 625 439
Nombre de titres rachetés :	645 015
Nombre d'actionnaires sortants :	238

#### Capital au 31-12-2015

Montant:	30 083 114(*)
Nombre de titres :	291 241
Nombre d'actionnaires :	621

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ainsi, la valeur du capital en fin d'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base de la part de capital en début d'exercice</b>	<b>30 083 114</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	19 149
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	33 771
Régularisation des SND	(6 403)
Frais de négociation de titres	(3 307)
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>30 126 324</b>

#### 4.9- NOTE SUR LES CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2015 s'élève à 321 203 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	315 303	292 597
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
<b>Total</b>	<b>321 203</b>	<b>298 497</b>

#### 4.10- NOTE SUR LES AUTRES CHARGES

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	35 034	32 511
Frais de publicité	6 205	5 977
Rémunération du CAC	8 459	5 818
Charges diverses	5 846	6 316
TCL	3 123	2 622
<b>Total</b>	<b>58 667</b>	<b>53 244</b>

### 5. Autres notes aux états financiers

#### 5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 315 303 DT TTC au titre de l'exercice 2015.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

## 5.2 Données par action et ratios pertinents

<b>Données par action</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Revenus des placements	5,805	4,229	5,208	4,815
Charges de gestion des placements	-1,103	-0,882	-1,069	-1,032
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,702</b>	<b>3,347</b>	<b>4,139</b>	<b>3,783</b>
Autres charges	-0,201	-0,158	-0,194	-0,195
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,501</b>	<b>3,189</b>	<b>3,945</b>	<b>3,588</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,496	0,362	-0,333	-0,195
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,005</b>	<b>3,551</b>	<b>3,612</b>	<b>3,393</b>
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,116	-0,174	-0,526	0,044
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,066	0,26	0,508	-0,280
Frais de négociation des titres	-0,011	-0,001	0,000	0,000
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,170</b>	<b>0,085</b>	<b>-0,017</b>	<b>-0,236</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>4,671</b>	<b>3,274</b>	<b>3,928</b>	<b>3,352</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>0,170</b>	<b>0,085</b>	<b>-0,017</b>	<b>-0,236</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,022	-0,003	-0,001	0,021
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,148</b>	<b>0,082</b>	<b>-0,019</b>	<b>-0,215</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>3,552</b>	<b>3,612</b>	<b>3,393</b>	<b>3,786</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>107,446</b>	<b>106,845</b>	<b>106,823</b>	<b>106,623</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,92%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,16%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,33%	3,69%	3,10%	3,01%

## 5.3 Événements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26/04/2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **31 292 817 DT**, y compris des sommes distribuables de **1 166 493 DT**.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV AXIS TRESORERIE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2015, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant en dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation a été régularisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.
- Au 31 décembre 2015, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 13,22% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Exercice clos le 31 décembre 2015

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2015. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit en dinars:

	<u>Administrateurs</u>	
	<b>Charges 2015</b>	<b>Passif au 31/12/2015</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 783	4 249
<b>Total</b>	<b>5 783</b>	<b>4 249</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**